

**- Programme de formation –  
Préparation aux HABILITATION ELECTRIQUES  
pour travaux d'ordre électrique**

**B1V - B2V - Essai - BR - BC / H0V**

**PUBLIC :** Tout personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des interventions et des consignations sur des ouvrages électriques BT.

**Durée :**  
3 jours,  
21 heures

**Participants**  
Jusqu'à 8  
personnes

- **Décret 2010-1118 du 22/09/10** - Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- **Norme NF C 18-510 et ED INRS 6127** sur les prescriptions de sécurité électrique

**NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS :**

- Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :
  - ✓ différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu ;
  - ✓ identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
  - ✓ identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande..);
  - ✓ lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.
- Aptitude médicale à effectuer les opérations confiées.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- ✓ connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- ✓ connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- ✓ être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernées, ou dans leur environnement ;
- ✓ savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- ✓ être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

**CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Module Tronc Commun 2 :**

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Le principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation et des rôles de chacun.
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée)

et le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).

- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

**■ Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1, B2, B1V, B2V) - Module Interventions BT générales (BR) et Consignation en basse tension (BC) :**

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Les prescriptions d'exécution des travaux.
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de

travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).

- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Les opérations de consignation et les documents associés.

**■ Module Essai :**

- Le rôle du chargé d'exploitation électrique.
- Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des Essais (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Les prescriptions d'exécution des essais.
- Les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).

- Les documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'un essai.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.

**■ Module Exécutant de travaux d'ordre non électrique (H0V) :**

- Les acteurs concernés par les travaux.
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.) :

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.  
Pratique sur les installations utilisées dans l'entreprise, ou représentatives.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.  
Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail.

**ADAPTATION AU PUBLIC**

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Formateurs ayant une formation d'électricien ou électronicien, bénéficiant de plusieurs années de pratique professionnelle et d'expérience en animation de stage.

**ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

**EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE**

Théorie : Test écrit sous forme de QCM. Pratique : Mises en situation notées.

**SANCTION PEDAGOGIQUE**

Délivrance à l'employeur des attestations de formation nominatives, copie de la feuille de présence, copie de l'avis après formation, et des titres d'habilitations (selon recommandations NF C 18-510).

**VALIDITE**

La périodicité recommandée est de 3 ans.





**- Programme de formation -**

**Préparation aux HABILITATIONS ELECTRIQUES  
pour Travaux d'ordre électrique**

**RECYCLAGE**

**B1V - B2V - Essai - BR - BC - H0V**

<b>PUBLIC :</b> Tout personnel électricien, exécutant ou chargé de travaux, devant effectuer des travaux, consignations, essais, mesures ou vérifications sur des ouvrages ou installations électriques BT.	<b>Durée :</b> 2 jours 14 heures	<b>Participant :</b> 8 personnes maximum
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------------------

**CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

- **Décret 2010-1118 du 22/09/10** - Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- **Norme NF C 18-510 et INRS ED6127** sur les prescriptions de sécurité électrique

**Niveau de connaissances préalables requis :**

- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
- Aptitude médicale

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- ✓ connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- ✓ connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- ✓ être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernées, ou dans leur environnement ;
- ✓ savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- ✓ être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

**CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Module recyclage N°4 Basse tension et HTA :**

- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.).
- Les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.
- Les opérations de la consignation et les documents associés.
- Les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.



**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.  
Pratique sur les installations utilisées dans l'entreprise, ou représentatives.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.  
Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail.

**ADAPTATION AU PUBLIC**

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Formateurs ayant une formation d'électricien ou électronicien, avec plus de 3 ans de pratique professionnelle et plusieurs années d'expérience en animation de stage.

**ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

**EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE**

Théorie : Test écrit sous forme de QCM. Pratique : Mises en situation notées.

**SANCTION PEDAGOGIQUE**

Délivrance à l'employeur des attestations de formation nominatives, copie de la feuille de présence, copie de l'avis après formation, et des titres d'habilitations (selon recommandations NF C 18-510).

**VALIDITE**

La périodicité recommandée est de 3 ans.

